



CONVENTION POUR LA PROMOTION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS LES TERRITOIRES

Entre

La Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat,
établissement créé le 21 avril 2004 et basé au 22, rue Joubert 75009 PARIS,
représentée par Monsieur Pierre VERRI, agissant en tant que Président

ci-après dénommée « FLAME »

Et

La Fédération des services énergie environnement,
domiciliée 28, rue de la Pépinière 75008 PARIS,
représentée par Monsieur Pascal ROGER, agissant en tant que Président

ci-après dénommée la « FEDENE »

Ci-après individuellement désignée par la «**PARTIE**» et collectivement par les «**PARTIES**»

Préambule

FLAME :

Créée en 2004, la **Fédération FLAME** regroupe les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC), organismes reconnus dans le Code de l'énergie comme un outil des collectivités locales pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur leur territoire. Ces agences regroupent dans leur gouvernance, en plus des collectivités territoriales, la plupart des acteurs de la transition énergétique (organismes professionnels, entreprises de l'énergie, acteurs de l'acte de construire et d'aménager, bailleurs sociaux, associations locales, etc.)

La Fédération Flame regroupe à ce jour quarante ALEC couvrant des territoires représentant environ 22 millions d'habitants.

Dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les agences locales de l'énergie et du climat réalisent des missions d'intérêt général :

- Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
- Participer à la définition des stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires ;
- Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités ;
- Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

En particulier, les ALEC opèrent sur le terrain le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Elles sont membres du réseau FAIRE d'information et de conseil gratuit pour encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements et en particulier des copropriétés. De nombreuses ALEC portent et/ou sont opératrices de Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétiques (PTRE) de logements pour le compte de collectivités territoriales. Elles contribuent ainsi à la mise en réseau et à la montée en compétence des professionnels du bâtiment, de l'immobilier et des banques.

FEDENE :

La Fédération des services énergie Environnement, au travers de ses 7 syndicats professionnels, regroupe 500 entreprises (60.000 professionnels) de services aux bâtiments, aux équipements, aux infrastructures énergétiques et aux occupants.

Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des solutions énergétiques qui contribuent à atteindre les objectifs de la loi relative à la Transition énergétique dans deux domaines complémentaires : les économies d'énergie (efficacité énergétique, performance des bâtiments, facilities managements) et la chaleur renouvelable et de récupération (production, valorisation et distribution de chaleur et de froid renouvelables et de récupération, ingénierie de projets). A travers leurs métiers, les adhérents de la FEDENE, conçoivent, réalisent, assurent le financement, et opèrent dans la durée en s'engageant sur les résultats, de

ces solutions.

FEDENE est organisée au niveau régional en Groupements régionaux (GRF) qui regroupent les adhérents actifs localement dans tous les métiers de la FEDENE¹.

FLAME et FEDENE partagent une ambition commune de mettre en œuvre des actions contribuant à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique sur l'ensemble du territoire – au niveau local et territorial. A ce titre, ils partagent également des enjeux et des perspectives communs, sur lesquels ils souhaitent échanger de façon régulièrement et mener, le cas échéant, des actions et des démarches conjointes et/ou concertées, fondées sur une compréhension réciproque des problématiques.

A cet effet, FEDENE et FLAME souhaitent acter un partenariat selon les modalités suivantes.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de promouvoir des échanges plus réguliers et actifs entre les Parties et une collaboration renforcée.

Elle définit également les modalités pratiques de la collaboration entre les Parties.

Article 2 – Durée de la convention - terminaison

La présente convention prend effet à sa date de signature.

Sa durée est d'un an renouvelable automatiquement sauf dénonciation par l'une des Parties, par tout moyen écrit, courrier, mail, ... une semaine au moins avant la date d'échéance, et entraîne, sauf précision contraire, la terminaison de toutes les actions lancées conjointement dans le cadre du présent protocole.

La fin de la convention n'entraîne aucune conséquence pécuniaire pour aucune des Parties, sauf liquidation des dépenses engagés spécifiquement dans le cadre d'une action conjointe.

Article 3 - Collaboration des Parties

1. Travaux en commun

La FEDENE et FLAME entretiennent un contact régulier afin d'échanger sur l'actualité les concernant, partager les réflexions menées de part et d'autre, dynamiser leurs actions et concrétiser leurs attentes mutuelles. En particulier, ces travaux communs porteront sur la mise en œuvre des documents de planification régionale en lien avec la transition énergétique (SRADDET², SRB³, PREE⁴, PRPGD⁵...) et à l'échelle des communes et des intercommunalités (PCAET⁶), dans le but de répondre aux objectifs nationaux fixés par les différentes lois et orientations (LTECV⁷, LEC⁸, PPE⁹...).

À ce titre, les parties pourront s'associer, mutuellement en fonction des thématiques, dans des rencontres avec les élus et partenaires locaux lors d'auditions, d'avis ou de sollicitations concernant les thématiques partagées.

Si elles le jugent utiles, les Parties pourront décider de mener en commun tous travaux d'étude susceptibles

¹ Annexe : statuts, rôle et composition des GRF

² SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

³ SRB : Schéma Régional Biomasse

⁴ PREE : Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique

⁵ PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

⁶ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

⁷ LTECV : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015

⁸ LEC : Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019

⁹ PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie

d'alimenter leurs réflexions communes. Auquel cas, les parties seront présentes et associées à toutes les publications et manifestations publiques.

FEDENE et FLAME pourront échanger sur tout texte législatif ou réglementaire susceptible d'avoir un impact sur les intérêts/enjeux qu'ils partagent.

Les Parties s'engagent à promouvoir le partenariat auprès de leurs adhérents et à encourager les contacts entre les GRF et les ALEC.

2. Valorisation du partenariat et échanges de visibilité

Afin de valoriser le présent partenariat et les travaux réalisés en commun, FEDENE et FLAME peuvent, en fonction de l'actualité, organiser un échange de visibilité par les biais suivants :

- Lien web entre les sites internet de FEDENE et de FLAME et affichage des logos des Parties dans la liste des partenaires sur leurs sites internet respectif.
- Utilisation des logos des Parties, sur les éventuelles communications à destination des collectivités locales. Cette utilisation fera l'objet d'une validation conjointe préalable.
- Partage d'actualités spécifiques à l'occasion d'évènements communs.
- Association aux manifestations thématiques que les parties seraient amenées à organiser tant sur le plan local que national.
- Participations réciproques à des manifestations locales organisées par les ALEC Adhérentes et les groupements régionaux FEDENE.
- FEDENE pourra inviter les adhérents FLAME, et particulièrement les ALEC lors de ses Groupements Régionaux de la FEDENE (GRF) pour aborder ensemble les actions communes à mener.
- FEDENE et FLAME pourront échanger sur les partenariats avec les acteurs publics et privés à mener ensemble.

Les Parties s'engagent à transmettre à l'autre Partie la version numérisée de leur logotype accompagnée des normes qui s'y appliquent.

Elles s'engagent à respecter ces normes et à ne pas porter atteinte à l'image et à la réputation de l'autre Partie. Les maquettes définitives avant édition des documents sont soumises à validation de l'autre Partie.

Article 5 – Gouvernance

Les Parties conviennent de se rencontrer au niveau de leurs délégués généraux au moins une fois par an, et chaque fois que nécessaire, afin de faire le point sur l'application de cette convention, d'assurer son développement et de lever les difficultés qui pourraient se révéler dans son exécution.

Chaque Partie désignera un point de contact en charge de cette coopération qui assureront le suivi et l'animation de la présente convention, selon les orientations données par les représentants des Parties comme précisé ci-dessus. Le changement du point de contact sera notifié par la partie concernée par simple échange de courrier ou mail.

Les points de contact désignés sont indiqués en annexe.

Enfin au niveau régional, les Parties communiqueront rapidement les coordonnées de leurs représentants afin qu'ils puissent convenir de rencontres et éventuellement actions communes au plus près du terrain¹⁰.

¹⁰ Annexe : contacts ALEC et contacts GRF

Les réunions locales feront l'objet d'un compte rendu synthétique permettant aux points de contact d'avoir une vision d'ensemble des actions engagées, de leurs résultats, et des bonnes pratiques locales pour pouvoir les proposer plus largement.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le

Pour FEDENE

Pour FLAME,

Pascal ROGER - Président

Pierre VERRI - Président

Annexe 1 :_points de contact des Parties

- Pour FLAME :
 - Franck SENTIER – Coordinateur national, franck.sentier@federation-flame.org, 06 95 72 67 02

- Pour FEDENE :
 - Mathieu MULLER, responsable territoires, mmuller@fedene.fr, 06 99 31 67 53

Annexe 2 : Les Groupements régionaux FEDENE

L'animation territoriale et transverse aux divers syndicats est réalisée à travers les groupements régionaux.

Globalement leur nombre et périmètre sont structurés de façon cohérente avec les régions administratives françaises, pour faciliter le dialogue avec les régions et territoires

Les missions des groupements régionaux de la FEDENE sont les suivantes :

1. Faire connaître les métiers, les solutions et créer un cadre favorable au développement des projets structurants et des services énergétiques aux bâtiments, aux occupants
2. Contribuer à l'élaboration des stratégies climat énergie et aux plans d'actions régionaux et territoriaux (SRADETT, PCAET...)
3. Informer les adhérents sur les enjeux, analyses, chantiers et contributions élaborées au niveau national.
 - Organiser des rencontres avec les acteurs locaux de la transition énergétique en lien avec les activités de la FEDENE
 - Décliner et adapter au niveau local ces stratégies et plans d'actions élaborées par FEDENE et/ou ses syndicats.
4. Développer les relations entre adhérents, échanger, décider d'actions communes avec des partenaires ciblés.

Les groupements régionaux de la FEDENE se comptent au nombre de 11 :

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Centre-Val de Loire
- Grand Est
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Ouest (régions Bretagne et Pays de la Loire)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse)



GRF	Fonction	Nom	Société	Contact	
				Courriel	Téléphone
Auvergne-Rhône-Alpes	Présidente	Thérèse MARTIN	ENGIE SOLUTIONS	therese.martin@engie.com	04 72 60 64 93
Bourgogne-Franche-Comté	Président	Jean-Michel PLANES	ENGIE SOLUTIONS	jean-michel.planes@engie.com	03 80 60 06 10
Centre-Val de Loire	Président	Guillaume COUPEAU	DALKIA	guillaume.coupeau@dalkia.fr	02 38 22 66 15
Grand Est	Président	Benoît DUJARDIN	DALKIA	benoit.dujardin@dalkia.fr	03 83 18 11 35
Hauts-de-France	Président	Guillaume CAPRA	DALKIA	guillaume.capra@dalkia.fr	03 20 63 42 42
Île-de-France	Président	Yann MADIGOU	ENGIE SOLUTIONS	yann.madigou@engie.com	06 07 82 10 41
Normandie	Président	Thierry SALLES	DALKIA	thierry.salles@dalkia.fr	03 20 63 42 42
Nouvelle-Aquitaine	Président	Election en cours		-	
Occitanie	Président	Guillaume CHANUSSOT	DALKIA	guillaume.chanussot@dalkia.fr	06 04 50 74 72
Ouest (Bretagne et Pays de la Loire)	Président	Eric TREVOIZAN	IDEX	eric.trevoizan@idex.fr	02 47 76 09 91
Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse	Président	Yves MORVAN	DALKIA	yves.morvan@dalkia.fr	04 91 23 85 50

Annexe 3 Liste des ALEC par région

ALEC	Territoire	Localisation	Interlocuteur
Région Ile-de-France			
APC	Paris	Paris	Karine Bidart karine.bidart@apc-paris.com
ALEC MVE	EPT Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Est Marne et Bois	Montreuil-sous-Bois	Brigitte Corinthios bcorinthios@agence-mve.org
ALEC Plaine Commune	EPT Plaine Commune	Saint-Denis	Michael Evrard m.evrard@alec-plaineco.org
ALEPTE	EPT Terre d'Envol	Aulnay-sous-Bois	Mourad Boukrara mourad.boukrara@alepte.fr
ALEC GPSO Energie	EPT Grand Paris Seine Ouest	Boulogne-Billancourt	Muriel Leboulanger muriel.leboulanger@gpso-energie.fr
ALEC POLD	EPT Paris Ouest La Défense	La Garenne-Colombes	Tony Ferreira t.ferreira@alec-pold.org
ALEC Ouest Essonne	Ouest Essonne	Palaiseau	Sophie Labrousse sophie.labrousse@alecoe.fr
ALEC SQY	Centre et sud Yvelines	Montigny-le-Bretonneux	Sebastien Mellé sebastien.melle@alecsqy.org
ALEC Sud Parisienne	Centre Essonne	Evry	Adèle Baud a.baud@alec-sudparisienne.org
Seine et Marne Environnement	Département de Seine et Marne	Moret-sur-Loing	Christophe Parisot direction@me77.fr
Région Auvergne Rhône Alpes			
ALEC Lyon	Métropole de Lyon	Lyon	Alex Dellong alex.dellong@alec-lyon.org
ALEC Grenoble	Métropole Grenobloise	Saint-Martin-D'Herès	Marie Filhol marie.filhol@alec-grenoble.org
ALEC 01	Département de l'Ain	Bourg-en-Bresse	Marie Alexandre m.alexandre@alec01.fr
ALEC 07	Département de l'Ardèche	Aubenas	Joseph Bourez bourez@alec07.org
ALEC 42	Département de la Loire	Saint-Etienne	Richard Gonnet richard.gonnet@alec42.org
ADUHME	Département du Puy de Dôme	Clermont-Ferrand	Sébastien Contamine s.contamine@aduhme.org
Région Bretagne			
ALEC du Pays de Rennes	Pays de Rennes	Rennes	Claire Le Gentil claire.le-gentil@alec-rennes.org
ENER'GENCE	Pays de Brest	Brest	Gladys Douilly gladys.douilly@energence.net
ALEC Pays St Brieuc	Pays de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc	Charline Lasterre charline.lasterre@alec-saint-brieuc.org
ALOEN	Pays de Lorient	Lorient	Marie-Laure Lamy marie-laure.lamy@aloen.fr
ALECOB	Pays Centre Ouest Bretagne	Carhaix-Plouger	Benoit Aignel benoit.aignel@wanadoo.fr
HEOL	Pays de Morlaix	Morlaix	Bertrand Mear bertrand.mear@heol-energies.org
Région Grand Est			
ALEC Nancy Grands	Métropole de Nancy	Nancy	Guillaume Lavier

Territoires			guillaume.lavier@alec-nancy.fr
ALME Mulhouse sud Alsace	Agglomération Mulhouse	de Mulhouse	Elodie Passat elodie.passat@mulhouse-alsace.fr
ALEC Epinal Centre Vosges	Centre Vosges	Golbey	Laurence Georgeon laurence.georgeon@epinal.fr
ALEC Pays Messin	Pays Messin	Metz	Jérémy Marx direction@alec-paysmessin.fr
ALE 08	Département des Ardennes	Charleville-Mezières	Christel Sauvage c.sauvage@ale08.org
Région Occitanie			
ALEC Montpellier Métropole	Métropole de Montpellier	Montpellier	Marjorie Salaün-Rovira marjorie.salaun@alec-montpellier.org
SOLEVAL	Agglomération Sud Est Toulousain	Belberaud	Laure Barthelemy-Blanc laurebb@soleval.org
ALEC Quercy Energies	Département du Lot	Cahors	Alban Aubert alban.aubert@quercy-energies.fr
ALEDA	Département de l'Ariège	Saint-Jean-de-Verges	Philippe Bonrepaux p.bonrepaux@sde09.fr
Lozère Energie	Département de la Lozère	Mende	Mathieu Couderc contact@energie.lozere.fr
Région Centre Val de Loire			
ALEC 37	Département d'Indre et Loire	Tours	Bruno Steffanut bruno.steffanut@alec37.org
ALEC 18	Département du Cher	Bourges	Jean-Pierre Claustres claustres.alec18@infoenergie-centre.org
Région Pays de la Loire			
ALEC Angers Loire Métropole	Métropole d'Angers	Angers	Julie Grelet direction@alec49.fr
Région Bourgogne Franche Comté			
ALEC de la Nièvre	Département de la Nièvre	Nevers	Anne Savignon asavignon@ale-nievre.org
Région Provence Alpes Côte d'Azur			
ALEC Métropole marseillaise	Métropole Marseillaise	Marseille	Philippe Michaud p.michaud@alecmm.fr
Agence des politiques énergétiques du Var	Département du Var	Le Luc en Provence	Sophie Perchat sophie.perchat@cofor83.fr
Région Nouvelle Aquitaine			
ALEC métropole bordelaise et Gironde	Département de la Gironde	Bordeaux	François Menet-Haure francois.menethaure@alec-mb33.fr
Région Hauts de France			
ALEC Sud de l'Aisne	Sud de l'Aisne	Château-Thierry	Laetitia Morel lmorel@alecsudaisne.fr